L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un PORTEFEUILLE noir, renfermant des papiers qui n'ont de valeur que pour le propriétaire. Le rapporter à J. P. SARRAZIN fils & Cie., coin Chartres et Conti, une récompense convenable sera payée.
15 sept—2f.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs-Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe, neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les conforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 14sept—1f

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 209 Décatur, vis-à-vis le marché Français. M. V. Déjan, notaire public, 20 Carondelet. 15 sept—Dim au 18 sept—

A LOUER—Un Magasin spacieux, 91 rue Décatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A vendre—Une grocerie. S'adresser sur les lieux, au coin des rues Bayou et Tremé ou chez P. Larrouy, 138 Remparts, côté Nord.
16sept—6f

A VENDRE des pianos à $40 et $60. Payables $3 par mois.
22at1m. WERLEIN, 135 rue du Canal.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Almira E. Hall, Première femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura B. Davidson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16sept—16,21,25.

Succession de George Rehkopf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,677—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve George Rehkopf, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 sept—15,19,24.

Levy Bros et Adolph et Isaac Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,088—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 18,090—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Pifferer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12sept—12,16,21.

Scannell & Lafaye vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Scannell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John G. Byrd, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit syndic provisoire ne serait pas déchargé de toute responsabilité, et sa caution cancelée.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 Sept—12,16,21

Alexander Solari vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,465—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 sept—11,15,19

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,346—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession de Charles D. Hubbard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,674—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles D. Hubbard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9,14,18

Succession de Julie Bonaventure, femme de Charles De Gruy ou De Gruse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,791—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles De Gruy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

Succession de James S. Brander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,675—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Brandor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

J. B. Marquer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,139—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. B. Marquer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander B. Lacoste, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 sept—7,11,16

Succession du Rév. Alex. J. Drysdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,678—Division A—Attendu que Mme Mary Jeurasha Sylvester Davidson, veuve de feu Alexander J. Drysdale a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rév. Alexander J. Drysdale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 sept—8—12,17

Succession de Nicholas Reiss ou Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,217—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Rice, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 sept—8 12 17

GROS LOT
$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 . CH[illegible]S - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Ball, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,395—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-huit et dix-neuf, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, le dix-sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquié, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, mesure anglaise, trente-et-un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance, entre les rues Levée et Casacalvo, sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat, intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû, à savoir: Deux cent vingt-cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1878; et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres, du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre vingt piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Graser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'ilet No. quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livandais, dressé par J. A. D'Hémécourt daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente-sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre-vingt-quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci-dessus dans le même district et ilet consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre "B" du même ilet numéro quarante deux et ayant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt-huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante-dix actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an, du 1er mai 1883 et l'autre somme de neuf cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les règlements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.
D. C. McCan & Cie, Milton B. Muney et Franklin P. Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,110.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréments, appareils, meubles etc., etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquillé du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18,25—1,8,15,18sept.

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES RECUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	
		$266,922 84
Ajoutes; Primes non échues de 1884		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutes: Intérêt et escomptes	$20,543 51	
Sauvetage	119 60	
		20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduises: Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes remboursées et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 94	
Taxes et licences	5,279 45	
Frais—Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc.	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$60,589 31	
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35	
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1 314 93	
Reliquat	26,737 49	
		$109,465 08

ACTIF
Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$36,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,67/ 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	3,000 00
	$408,941 80

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408 941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
136 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs. Wm B. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci-devant Seconde), Lopes (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopes et Washington. Le dit terrain mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'une Vacherie—Un grand nombre de vaches, d'un taureau, deux chevaux, d'un mulet, etc.

Jean Miramon vs Jean Cosmayon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,698—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre de vente, à la date du 13 septembre 1886, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 16 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

26 vaches, 1 taureau, 2 chevaux, 1 mulet et 1 charrette de laitier, à la vacherie située sur le Chemin de la Métairie, au coin de la rue Alexandre, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm J. Castell, P. S. Wiltz, Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit: Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt-quatre pieds six pouces, et vingt trois pieds un pouce et une demi ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885, titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.
49......Rue Carondelet......49

NOUVELLE-ORLEANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885.

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$413 670 73	
Sur risques de rivières	35 801 27	
Sur risques de mer	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$599,637 65
A déduire—Primes non terminées de 1885	$120 784 67	
Primes remboursées	45,930 92	
Réassurances	78,571 07	
Escomptes et commissions	61,576 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises		$259,854 64
A ajouter—Intérêt et escompte	$45 265 44	
Reçu pour sauvetage	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif	6,009 81	
		$53,170 90
Revenu net		$313 025 54
A déduire, pertes payées—Incendie $146 352 66		
Rivière 9 601 57		
Mer 1,028 19		
	$156,982 42	
Dépenses générales	10,933 74	
Dépenses d'agences	21,294 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 96	
Impressions, fournitures de bureau, annonces	3,714 73	
Taxes d'Etat et de ville	15,429 59	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées		30,593 20
Profits nets		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie de l'Etat du Mississipi	25 000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements, valant	174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	88,621 24
Billets pour primes, valant	23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché	123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché	261,752 07
Propriétés foncières, estimées à	147,800 00
Meubles de bureau	3,000 00
Comptes en voie de collection	57,866 69
Comptes dus par agents	4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 83
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 88

PASSIF.

Capital	$700,000 00
Surplus	79,445 04
Primes non acquises	120,704 67
Pertes réglées et non réglées	30,593 20
Bills pour réassurances	9,250 07
Dividende dû le 31 décembre 1884	198 90
Dividende, 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00
	$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	A. Brittin,
John Chaffe,	John I. Adams,
Richard Milliken,	R. T. Buckner,
Samuel Friedlander,	Chas. E. Black,
R. M. Walmsley,	John V. Richards,
A. H. May,	Thomas Day,
Samuel H. Boyd,	Samuel Delgado,
Wm. J. Behan,	John P. Richardson,
B. F. Eshleman,	Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds,	John Phelps,
A. T. Janin,	Jules A. Blanc,
Louis Bush	W. H. Bofinger.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gustave A. Mattle vs. ses Créanciers—No. 18,656—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Albert Mattle soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant John L. Laresche, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 sept—3f au 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Spillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MARDI, 14me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
3sept—3f au 10

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage, femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,008—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 44 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par E. Surgi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attic, ayant en tout, quelque cinq chambres au rez de chaussée et — chambres dans l'attic; aussi une batisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjoint à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan mentionné ci-dessus et mesurant, d'après celui-ci, en mesure américaine 25 pieds 8 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; les acquéreurs assumeront au-dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
15sept—15,18,25—oct2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir.

L'intérêt indivis et tous les droits titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre B sur un plan de Thompson, déposé, voyez du 15 mai 1858, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders Insurance Company, pardevant Andrew Hero jr, notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4/8 lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4/8 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci-dessus étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als par un acte passé pardevant S. B. Trist, notaire en date du 21 février 1877.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 13 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

SOULIERS. SOULIERS.
Guillaume Tujague vs Joseph Moutranga.

Vente par consentement.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, Nos 8465 et 8466. Je procéderai à la vente à l'encan le SAMEDI 18 septembre à 11 heures A. M. en face de mon entrepôt, No 24 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le 2me district de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir

Un lot de souliers assortis pour hommes, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
16 sept—16 18

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—Nos 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique en face de mon entrepôt, No 24 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI 21 septembre 1886 à 11 heures A. M. de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions comptant sur les lieux
ALFRED BARNES,
Constable Deuxième Cour de Cité.
11 sept—11 16 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 11,802—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. E. Mosier juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt No 132 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet. Le MARDI, 21 septembre 1886 à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
10 sept—10—16—21.

Edmond Rixner contre Placide Currière.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 8,294—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt. No 24 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, le 18 septembre 1886, à 11 heures a. m. de la propriété ci après décrite à savoir

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 sept—7,14 18

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f au 30f

SIXIEME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

lottes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 21 septembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, rue des Français entre les rues Génie et Libéraux—

La vacherie de M. Antoine Bonpeont, se composant de:

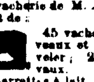

45 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler; 2 taureaux; 3 bons chevaux.

2 charrettes à lait, bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle, environ 40 à 42 gallons de lait par jour sera partagée entre les deux plus forts acquéreurs.

Aussi—100 têtes de volailles et 5 gros cochons.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 trois mois, et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 16 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 3ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.
No 3080—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.
No 18,490—Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir—

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1886—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au-dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles, bornée au-dessus par une portion de terre appartenant aux Etats Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au-dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B' par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B' ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre, désignée par la lettre B, d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A, mesurant de largeur 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats Unis, et est à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné au côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage du fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquelles deux lots de terre appartiennent aux susdites successions dans les proportions suivantes

A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 18/0|30/72

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 00/1|30/72

Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 00/1|30/72.

Termes et conditions—Comptant

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18,25—2,9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Hebert, Louise Hebert, Mesinette Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 août 1886—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Annette, Urquhart et St-Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 125 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant 4 pièces, cuisine double avec galerie derrière deux citernes, lieux d'aisance, puits etc. etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Ret. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4,11,18,25—oct 2,9.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Meubles de Ménage, etc.

Succession de G. M. Bayly.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 23 septembre 1886 à 11 heures du matin en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 31 août 1886, il sera vendu à l'encan, à la maison de résidence 157 rue Annunciation

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.

Conditions—Comptant.
11 sept—11 18 20 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorées dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No 18,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez il sera vendu, en cette, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 19 août 1886, et rendu dans la succession ci dessus nommée, la propriété décrite ci après à savoir

1° Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'ilet No 408, et mesurant environ 145 pieds de face au bayou St Jean, sur environ deux arpents de profondeur borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à B. Alpuente ou ses représentants, dans le fond par la propriété appartenant anciennement à J. E. Rodriguez. Le plus derrière est le pont une résidence, presque en face des résidences de MM Musgrove, Tiravet et Blanc, la propriété est élevée, et il y a beaucoup d'ombre

2° Trois terrains et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet 54 ou 1070, bornés par les rues Génie, Libérale, Port et St Ferdinand, mesurant comme suit: No. 1, 45 pieds 0 pouces et 2 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Génie de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Génie sur 105 pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 27 ou 872 bornés par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 121 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci-dessus sont sur la ligne du M. E. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets approuvés, dûment garantis par hypothèque et non du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Toledano.
Cottage et terrain adjacent.
No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Christophe Ullmann.

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de Cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 30 & 31 août 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

1°—La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c., au coin nord est des rues Magasins et Tolédano dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Tolédano et Pleasant, désignés comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—Le cottage en bois à un étage au No 932 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiane. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

3°—Une portion de terre au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci-dessus se trouvant derrière les lots Nos 2? et 49 et mesurant 30 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 2 pouces, plus ou moins, en largeur parallèle à l'Avenue Louisiana et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent frais d'avocat; assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus du montant de leurs adjudications, de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Peter J. Kramer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital du N. O. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne or pour le cou et un médaillon.

Conditions—Comptant.
5 sept—5 18,25—2,9 oct

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS.
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
27 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Viavant Sr.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, division B, actuellement sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu, la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession, à savoir

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Murray le 10 mars 1869 déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume ra le paiement des taxes de 1886 au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—14,18,25—oct 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Viavant, Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI, 23 sept 1886 à 11 heures A M. au No 79 rue Bienville entre Royale et Bourbon en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston juge de la dite cour Division B actuellement absent sur un congé daté le 10 septembre 1886 il sera vendu pour le compte de la dite succession.

Un lot de meubles de maison.
Un lot de livres
Conditions—Comptant sur livraison.
14 sept—14,18,23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.
Cottage en bois No. 71 rue Louisa.
Cottage en bois No. 74 rue Pieté, ilet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.

Une batisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.

Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.

Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.

Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Remparts et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Kitz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18,288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 A. M. à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon A. L. Tissot Juge de la dite Honorable Cour Division A maintenant absent en congé tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Kitz sa femme tous deux décédés consolidée. Dossier No 18,288 sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIEME DISTRICT.
Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18 dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Pieté et Dauphine anciennement Grands-Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 25 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et retiré, contenant comme le No 63 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 5 chambres, cuve etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière propriété ci-dessus décrite, propriété désignée par le No 2 · b · et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu sur le No 71 rue Louisa et ayant corridors, galerie, 8 chambres, water works cuve etc.

Cottage en bois No 74 rue Pieté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière propriété ci-dessus décrite désigné par le lot No 5 et touchant au lot 2 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pieté sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une batisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve et connue par le No. 74 de la rue Pieté

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Pieté et Remparts, désigné par le No 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa, sur une profondeur et façade rue Remparts de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts.

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Pieté et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 35 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à l'angle de deux rues et ayant 4 chambres, 2 auvents, et une autre maison en bois à l'arrière, portant le No 518 rue Bourgogne, ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale, (ci-devant Casacalvo) et Dauphine (ancienne ment Grands Hommes), désigné par le No 16 et mesurant 20 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville sur une profondeur à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine, de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là, rétrécissant à angles droits de 3 pieds 2 pouces et 3 lignes, puis une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces, et 122 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale; 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville, et ayant 5 chambres, gaz partout, citerne, hangar, etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me District de cette ville, carré d'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, ci-devant Enghein, désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, à distance de la rue, et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits, etc.

Toutes les propriétés ci dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain, d'après des plans de M. Hunter Stewart, voyez plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale avec lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant l'assurance, le transfert des polices et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les divers acheteurs se partageront le paiement des taxes égalementt avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 29me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants; Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886 soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.
M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27juillet—27 août sept15

Médaille de Première Classe
DECERNEE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine 99, Nlle-Orléans.
6 oct 85—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETATS UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,207 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire ou pour toute autre cause quelconque de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,207, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachés à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1851 annexé, pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov 1851 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces, et quatre lignes de profondeur sur la limite intérieure la plus rapprochée de la rue St Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite intérieure la plus rapprochée de la rue Julie, séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, voyez pour qu'on s'y réfère au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds plus ou moins, faisant face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée sur cent douze pieds un pouce, plus ou moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyez annexé à un acte passé pardevant L. D. Segrès notaire en cette ville le 25 octobre 1871 et mesurant dix neuf pieds, deux pouces de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée dix neuf pieds de largeur à l'arrière cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds deux pouces, deux lignes de profondeur sur la limite intérieure la plus proche de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimpel, daté du 6 février 1833, et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, environ vingt un pieds cinq pouces et deux lignes de façade rue Commerce sur cent cinquante pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et sept lignes de façade rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds sept pouces de largeur à l'arrière le tout plus ou moins. Aussi le tout et séparément toutes les bâtisses les appareils installations et dépendances et tous les articles de propriété mobilière détaillés dans la description des propriétés ci-dessus décrites et en exposés dans le même tableau dont la liste détaillée a été annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé devant Andr. Hero Jr, notaire de cette ville le 30 janvier 1883

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée) St Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville daté du 12 septembre 1850, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Mazureau com me plan No 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit. Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de côté du numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Commerce trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds sur la ligne de côté du numéro quatre la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent dix pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du numéro quatre la plus rapprochée de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre ayant une façade de soixante cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle rue ils ont une façade de soixante-cinq pieds six pouces et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tous et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au troisième jour de septembre A. D. 1907 ledit Crescent City Sugar Refining Company conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet ci-dessus décrit borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant au pied américain dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds cinq pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du dit numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas députe voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci dessus

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet A. D. mil huit cent quatre vingt six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS
Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 23me jour de Juillet 1886
E. R. HUNT
Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18 408.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une Vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886 le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant dûment autorisé Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884, et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 96, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane [illegible] Civile de District pour la [illegible] peuvent de faire [illegible] mation sur la [illegible] en informalité [illegible] description [illegible] ou s'il y a [illegible] l'avis de la vente à l'[illegible] de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 318 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur; il est désigné au nom de Henry W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui n'ont pas été payées.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.